



## Annexe n°1 : Les juges de la CEDH et les ONG, éléments biographiques

Par Delphine Loiseau, janvier 2020.

Pour chacun des juges de la CEDH dont au moins une partie du mandat a couru entre 2009 et 2019, ce tableau présente le nom du juge et l'État au titre duquel il a été élu<sup>1</sup>, les dates du début et de fin de son mandat, ainsi que sa profession antérieure. Puis, pour chacun d'eux, ce tableau résume les liens publics qu'il a entretenus avec une ou plusieurs des sept ONG (retenues dans l'étude en raison de leur action auprès de la Cour). Enfin, parmi les affaires à la CEDH ayant fait l'objet d'un jugement entre 2009 et 2019, ce tableau dresse la liste de celles où une connexion existe entre une ONG active dans l'affaire et un juge y ayant siégé.

Les sources utilisées et recoupées sont principalement issues de documents officiels du Conseil de l'Europe, en particulier des CV publiés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (en ligne). Les autres sources sont indiquées en note de bas de page.

Les juges dont le nom est suivi d'un astérisque figurent parmi les 22 identifiés dans l'étude comme anciens collaborateurs d'ONG actives à la Cour, et les noms suivis de deux astérisques portent sur les collaborateurs moins significatifs qui n'ont pas été retenus dans la présente étude.

Les ONG Helsinki sont estimées suffisamment proches entre elles pour être considérées comme formant un ensemble<sup>2</sup> ; il en est de même des ONG significativement financées par les fondations Soros<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Les juges sont classés en fonction de l'ordre alphabétique des États.

<sup>2</sup> Ces ONG du réseau Helsinki étaient réunies sous l'égide de la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme jusqu'en 2007, date de sa dissolution.

Voir la Human Rights House Foundation qui rassemble certains de ces comités et fondation : <https://humanrightshouse.org/> (consulté le 12/12/2019) ou encore le Civic Solidarity Platform qui compte parmi ses nombreux membres les comités Helsinki, la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) : <https://www.civicsolidarity.org/members> (consulté le 31/12/2019).

<sup>3</sup> L'Open Society Foundation explique elle-même que les liens avec les ONG ne sont pas que financiers mais sont des véritables partenariats, des alliances ayant pour objet de poursuivre des volets cruciaux du programme instaurant une société ouverte. Les ONG partenaires de l'OSF ne sont donc seulement soutenues financièrement par elle, mais défendent la même idéologie. Voir : [https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/2519658d-a95b-44bd-b9d3-edec9039de24/partners\\_20090720\\_0.pdf](https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/2519658d-a95b-44bd-b9d3-edec9039de24/partners_20090720_0.pdf) (consulté le 06/01/2020).

<b>Juge et État – Date de prise de fonction – Profession avant le mandat à la CEDH – Liens avec une ou plusieurs des 7 ONG – Affaires où connexion ONG et juge.</b>
<b>BÅRDESEN, Arnfinn</b> (Norvège), juge à la CEDH depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 ; Magistrat
<b>BERRO, Isabelle</b> (Monaco), juge à la CEDH entre 2006-2015 ; Magistrat
<b>BIANKU, Ledi</b> (Albanie), juge à la CEDH entre 2008-2019 ; Avocat et universitaire <sup>4</sup>
<b>BONELLO, Giovanni</b> (Malte), juge à la CEDH entre 1998-2010 ; Avocat
<b>BOŠNJAK, Marko</b> ** (Slovénie), juge à la CEDH depuis le 30 mai 2016 ; Avocat et universitaire <u>Open Society Foundation</u> : A participé comme intervenant à une conférence du 26 mai 2006 du Peace Institute (Institute for Contemporary Social and Political Studies) sur la prévention de la discrimination dans les procédures judiciaires <sup>5</sup> . Membre d'une équipe du Peace Institute en 2005 sur le « Development and Implementation of a Non-Discrimination Pre-Service and In-Service Training Programme for Judges and Prosecutor on the Basis of Human Rights Education » co-financement du projet : Open Society Institute <sup>6</sup> . Cette ONG est dans la liste des ONG financées et partenaires de l'OSF "Peace Institute in Slovenia for its efforts to promote open society principles and practices" <sup>7</sup> .
<b>BRATZA, Sir Nicolas</b> (Royaume-Uni) 1998-2012 Avocat et magistrat
<b>BUTKEVYCH, Volodymyr</b> (Ukraine), juge à la CEDH entre 1996-2008 ; Universitaire
<b>CABRAL BARRETO, Ireneu</b> * (Portugal), juge à la CEDH entre 1998-2011 ; Magistrat <u>Commission internationale des juristes</u> : Membre de "Droit et Justice", section portugaise de la Commission internationale de juristes (CIJ) <sup>8</sup>
<b>CASADEVALL, Joseph</b> (Andorre), juge à la CEDH entre 1996-2015 ; Avocat (et universitaire)
<b>CHANTURIA, Lado</b> (Géorgie), juge à la CEDH depuis le 8 janvier 2018 ; Universitaire
<b>Corneliu BÎRSAN</b> (Roumanie), juge à la CEDH entre 1998-2013 ; Universitaire
<b>COSTA, Jean-Paul</b> (France), juge à la CEDH entre 1998-2011 ; Magistrat

<sup>4</sup> Le terme « universitaire » est utilisé de manière indifférente pour toute personne enseignante, qu'il soit maître de conférences, professeur de droit, universitaire ou simplement chargé de donner des cours.

<sup>5</sup> <http://www.mirovni-institut.si/dogodki/preprecevanje-diskriminacije-v-sodnih-postopkih/> (consulté le 07/01/2020).

<sup>6</sup> [http://www2.mirovni-institut.si/eng\\_html/Annual%20Report%202005.pdf](http://www2.mirovni-institut.si/eng_html/Annual%20Report%202005.pdf) p. 21-22 (consulté le 07/01/2020).

<sup>7</sup> [https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/2519658d-a95b-44bd-b9d3-edec9039de24/partners\\_20090720\\_0.pdf](https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/2519658d-a95b-44bd-b9d3-edec9039de24/partners_20090720_0.pdf)

[https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=Peace+Institute&grant\\_id=OR2016-30650](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=Peace+Institute&grant_id=OR2016-30650) (consultés le 07/01/2020).

<sup>8</sup> Pas de dates précisées dans le CV de ce juge.

<b>DE GAETANO, Vincent</b> (Malte), juge à la CEDH entre 2010-2019 ; Universitaire et magistrat
<b>DEDOV, Dmitry</b> (Fédération de Russie), juge à la CEDH depuis le 2 janvier 2013 ; Universitaire et magistrat
<b>EICKE, Tim *</b> (Royaume-Uni), juge à la CEDH depuis le 12 septembre 2016 ; Avocat - <u>Aire Centre</u> : Membre du conseil d'administration de l'A.I.R.E. Centre, Conseils Concerne les droits individuels en Europe, Londres, 2000-2008 - <u>Interights</u> : Administrateur / Membre du conseil d'administration d'INTERIGHTS, Centre international pour la protection juridique des droits de l'homme, Londres, 2004-2015.  A siégé dans 1 affaire où l' <u>AIRE Centre</u> était tiers intervenant : <i>Chowdury et autres c. Grèce</i> , n° 21884/15, 30 mars 2017. Concerne le travail forcé et l'esclavage.
<b>ELÓSEGUI, María</b> (Espagne), juge à la CEDH depuis le 15 mars 2018 ; Universitaire
<b>FELICI, Gilberto *</b> (Saint-Martin), juge à la CEDH depuis le 26 septembre 2018 ; Magistrat <u>Amnesty International</u> : 1993–1995 – participation aux activités de l'ONG Amnesty International – section marche (protection des droits de l'homme).
<b>FURA, Elisabet</b> (Suède), juge à la CEDH entre 2003-2012 ; Avocat
<b>GARLICKI, Lech*</b> (Pologne), juge à la CEDH entre 2002-2012 ; Magistrat - <u>Open Society Foundation</u> : « Depuis 1990, participation à la coopération permanente avec l'Open Society Institute (Budapest) » ; coopération avec la Central European University (CEU) (Budapest) ; Membre du programme « individu contre État », Central European University, depuis 1997) <sup>9</sup> ; - <u>Fondation Helsinki des droits de l'homme</u> : Depuis 1990, participation à plusieurs programmes d'éducation aux droits de l'homme, notamment : écoles internationales et nationales de défense des droits de l'homme, organisés par la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne), programme destiné aux juges et aux avocats (Fondation Helsinki des droits de l'homme, Pologne) <sup>10</sup> .  A siégé dans 2 affaires où l' <u>Open Society Justice Initiative (OSJI)</u> était tiers intervenant : 1) <i>Sejdić et Finci c. Bosnie et Herzégovine</i> [GC], n° 27996/06 et 34836/06, 22 décembre 2009. Concerne la discrimination ethnique dans les élections à la présidence de l'Etat. 2) <i>Kasabova c. Bulgarie</i> , n° 22385/03, 19 avril 2011. Concerne la liberté d'expression.

<sup>9</sup> Propos du juge Garlicki dans son CV tel que mis en ligne sur le site de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=9774&lang=fr> (consulté le 12/12/2019)

<sup>10</sup> *Ibid.*

A siégé dans 8 affaires où l'une des ONG Helsinki représente le requérant (dont 5 avec de la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne)) :

- 1) *Lewandowski et Lewandowska c. Pologne*, n° 15562/02, 13 janvier 2009. Les requérants étaient représentés par la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne des traitements inhumains et dégradants lors d'une arrestation par la police.
- 2) *Nowinski c. Pologne*, n° 25924/06, 20 octobre 2009. Le requérant était représenté la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne le droit d'accès à un tribunal.
- 3) *Paduret c. Moldavie*, n° 33134/03, 05 janvier 2010. Le requérant était représenté par le Comité Helsinki pour les droits de l'homme en Moldavie. Concerne la maltraitance durant la détention et l'absence d'enquête effective sur celle-ci.
- 4) *Laska et Lika c. Albanie*, n° 12315/04 et 17605/04, 20 avril 2010. Les requérants étaient co-représentés par le Comité Helsinki albanais. Concerne des maltraitements policiers durant un interrogatoire.
- 5) *The United Macedonian Organisation Ilinden et autres c. Bulgarie* (n° 2), n° 34960/04, 18 octobre 2011. Les requérants étaient représentés par le Comité Helsinki bulgare. Concerne le refus illégal d'enregistrer une ONG pour des raisons ethniques.
- 6) *Gąsior c. Pologne*, n° 34472/07, 21 février 2012. Le requérant était représenté par la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne). Concerne la liberté d'expression.
- 7) *Lewandowska-Malec c. Pologne*, n° 39660/07, 18 septembre 2012. Le requérant était représenté par la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne). Concerne la diffamation et la liberté d'expression.
- 8) *Kędzior c. Pologne*, n° 45026/07, 16 octobre 2012. Le requérant était représenté par des avocats de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne le placement en maison médicale d'une personne et son impossibilité à en sortir.

A siégé dans 11 affaires où l'une des ONG Helsinki était présente en tiers intervention (dont 10 de la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne)) :

- 1) *Czarnowski c. Pologne*, n° 28586/03, 20 janvier 2009. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne le cas d'un prisonnier à qui on a refusé d'assister à l'enterrement de son père.
- 2) *Wojtas-Kaleta c. Pologne*, n° 20436/02, 16 juillet 2009. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne la liberté d'expression.
- 3) *Jamrozy c. Pologne*, n° 6093/04, 15 septembre 2009. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne la durée excessive d'une détention provisoire.
- 4) *Frasik c. Pologne*, n° 22933/02, 05 janvier 2010. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'impossibilité de se marier en prison.
- 5) *Jaremowicz c. Pologne*, n° 24023/03, 05 janvier 2010. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'impossibilité de se marier en prison.
- 6) *Grzelak c. Pologne*, n° 7710/02, 15 juin 2010. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'absence de l'inscription des religions/convictions dans les bulletins scolaires.

- 7) *Mosley c. Royaume-Uni*, n° 48009/08, 10 mai 2011. Tiers intervenant : le Comité Helsinki roumain (APADOR-CH). Concerne la liberté d'expression.
- 8) *Mirosław Garlicki c. Pologne*, n° 36921/07, 14 juin 2011. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne les conditions de mise en place d'une détention.
- 9) *Mościcki c. Pologne*, n° 52443/07, 14 juin 2011. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne une procédure de lustration qui serait injuste.
- 10) *Piechowicz c. Pologne*, n° 20071/07, 17 avril 2012. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne les conditions de détention.
- 11) *P. et S. c. Pologne*, n° 57375/08, 30 octobre 2012. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'avortement en Pologne en cas de viol.

A siégé dans 3 affaires où l'Human Rights Watch était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *Al-Saadoon et Mufdhi c. Royaume-Uni*, n° 61498/08, 02 mars 2010. Concerne la détention des requérants par les forces britanniques pour une remise aux autorités irakiennes.
- 2) *Al-Skeini et autres c. Royaume-Uni* [GC], n° 55721/07, 7 juillet 2011. Concerne 6 civils irakiens tués en Irak en 2003 durant des opérations des forces britanniques.
- 3) *Othman (Abu Qatada) c. Royaume-Uni*, n° 8139/09, 17 janvier 2012. Concerne un risque de traitements inhumains et dégradants si déportation en Jordanie.

**GRITCO, Valeriu** (République de Moldavie), juge à la CEDH depuis le 3 décembre 2012 ; Magistrat et avocat

**GROZEV, Yonko\*** (Bulgarie), juge à la CEDH depuis le 13 avril 2015 ; Avocat

- Open Society Foundation : membre du conseil d'administration, Open Society Institute, Sofia, 2001-2004 ; membre du conseil d'administration, Open Society Justice Initiative, New York, 2011-2015 ; membre du conseil des « Bulgarian Lawyers for Human Rights » de 2009-2013 (financé par l'OS).
- Helsinki : membre fondateur du Comité Helsinki bulgare, Sofia, 1992-2013

A siégé dans 1 affaire où l'*Open Society Justice Initiative* était tiers intervenant :

*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, a siégé dans l'audience de grande Chambre du 10 juillet 2019 (affaire pendante). Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

A siégé dans 2 affaires où le Comité Helsinki bulgare représentait le requérant :

- 1) *D.L. c. Bulgarie*, n° 7472/14, 19 mai 2016. Le requérant était représenté par le Comité Helsinki bulgare. Concerne le placement du requérant dans un

établissement d'éducation surveillé (maison de correction) et la surveillance de la correspondance du requérant pendant sa détention dans cette école.

- 2) *Aneva et autres c. Bulgarie*, n° 66997/13, 77760/14 et 50240/15, 06 avril 2017. Les requérants de la deuxième et troisième requête sont représentés par le Comité Helsinki bulgare. Concerne le droit de visite entre des parents et leurs enfants.

A siégé dans 6 affaires où l'une des ONG Helsinki était tiers intervenant (dont 5 où il s'agissait de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne)) :

- 1) *Grabowski c. Pologne*, n° 57722/12, 30 juin 2015. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne un requérant qui se plaint que sa détention dans un centre d'hébergement pour mineurs est illégale.
- 2) *Rasul Jafarov c. Azerbaïdjan*, n° 69981/14, 17 mars 2016. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'arrestation et la détention avant le procès d'un individu.
- 3) *Dimitar Mitev c. Bulgarie*, n° 34779/09, 8 mars 2018. Tiers intervenant : le Comité Helsinki bulgare. Concerne une personne qui a été déclaré coupable de meurtre sur la base d'aveux, obtenus par la police immédiatement après son arrestation, sous la contrainte et en l'absence d'un avocat.
- 4) *Mammadli c. Azerbaïdjan*, n° 47145/14, 19 avril 2018. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne une détention provisoire illégale.
- 5) *Aliyev c. Azerbaïdjan*, n° 68762/14 et 71200/14, 20 septembre 2018. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne les conditions de détention.
- 6) *Mursaliyev et autres c. Azerbaïdjan*, n° 66650/13, 24749/16, 43327/16..., 13 décembre 2018. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne le droit de quitter un pays et sa violation par des interdictions de voyager imposées par les autorités nationales.

**GYULUMYAN, Alvina** (Arménie), juge à la CEDH entre 2003-2014 ; Avocat, magistrat et universitaire

**HAJIYEV, Khanlar** (Azerbaïdjan), juge à la CEDH entre 2003-2016 ; Magistrat

**HARUTYUNYAN, Armen** \*\* (Arménie), juge à la CEDH depuis le 17 septembre 2015 ; Universitaire

Open Society : a donné des cours en 2007 et 2008 à la Central European University (CEU) et à des instituts de l'Open Society Foundation.

**HIRVELÄ, Paivi** (Finlande), juge à la CEDH entre 2007-2015 ; Magistrat

**HÜSEYNOV, Lətif** (Azerbaïdjan), juge depuis le 4 janvier 2017 ; Universitaire

**ILIEVSKI, Jovan** (Macédoine du Nord), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 ; Avocat, magistrat et universitaire

**JÄDERBLOM, Helena** (Suède), juge à la CEDH entre 2012-2018 ; Magistrat

**JAEGER, Renate** (Allemagne), juge à la CEDH entre 2004-2010 ; Magistrat

**JEBENS, Sverre Erik** (Norvège), juge à la CEDH entre 2004-2011 ; Magistrat

**JELIĆ, Ivana** (Monténégro), juge à la CEDH depuis le 12 juillet 2018 ; Universitaire

**JOČIENĖ, Danutė** (Lituanie), juge à la CEDH entre 2004-2013 ; Avocat et universitaire

**JUNGWIERT, Karel** (République tchèque), juge à la CEDH entre 1993-2012 ; Avocat (et magistrat 1 an)

**KALAYDJIEVA, Zdravka \*** (Bulgarie), juge à la CEDH entre 2008-2015 ; Avocat

- Helsinki : Membre du Comité Helsinki bulgare.

Organisatrice d'un séminaire : « Présentation de la CEDH » pour les juristes bulgares organisé par la BLHR en collaboration avec le Comité Helsinki des Pays-Bas, Sofia, 1994, puis de nouveau en 1997.

- Open Society Foundation : Fondatrice et présidente de l'organe de direction de l'ONG « Bulgarian Lawyers for Human Rights » (BLHR) de 1993 à 2008 (puis de 2015 à aujourd'hui), financée notamment par l'Open Society Institute de New York et de Sofia<sup>11</sup>.

« Protection des droits de l'homme par l'ONU – interdiction de la torture ». Elle a donné des cours dans le cadre d'une formation destinée aux praticiens du droit des anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale, organisée par l'Open Society Institute, Bichkek, Kirghizistan, 1999.

- Présidente de l'organe de direction – Centre bulgare de défense des droits de l'homme.

- Membre du conseil juridique du « European Roma Rights Centre ».

A siégé dans 1 affaire où les « Bulgarian Lawyers for Human Rights » était tiers intervenant :

*Neshkov et autres c. Bulgarie*, n° 36925/10, 21487/12, 72893/12 etc, 27 janvier 2015. Concerne les conditions de détention en Bulgarie.

A siégé dans 9 affaires où l'une des ONG Helsinki était requérante ou représentait le requérant :

- 1) *Spasovski c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine »*, n° 45150/05, 10 juin 2010. Les requérants sont représentés par le Comité Helsinki pour les droits de l'homme de la République de Macédoine. Concerne la détention de prisonniers.
- 2) *Vasilkoski et autres c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine »*, n° 28169/08, 28 octobre 2010. Les requérants sont représentés par le Comité Helsinki pour les droits de l'homme de la République de Macédoine. Concerne des détentions non justifiées par des raisons concrètes et suffisantes.
- 3) *The United Macedonian Organisation Ilinden et autres c. Bulgarie* (n° 2), n° 34960/04, 18 octobre 2011. Les requérants étaient représentés par le Comité Helsinki bulgare. Concerne le refus illégal d'enregistrer une ONG pour des raisons ethniques.
- 4) *Lewandowska-Malec c. Pologne*, n° 39660/07, 18 septembre 2012. Le requérant est représenté par la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne la diffamation et la liberté d'expression.
- 5) *Kędzior c. Pologne*, n° 45026/07, 16 octobre 2012. Le requérant est représenté par la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne le placement en maison médicale d'une personne et son impossibilité à en sortir.
- 6) *Lenev c. Bulgarie*, n° 41452/07, 04 décembre 2012. Le requérant est représenté par le Comité Helsinki bulgare. Concerne la torture d'un prisonnier durant sa détention.
- 7) *Khadzhiev c. Bulgarie*, n° 44330/07, 03 juin 2014. Le requérant est représenté par le Comité Helsinki bulgare. Concerne une détention illégale et

---

<sup>11</sup> <http://blhr.org/p/za-nas/> (consulté le 07/01/2020).

arbitraire durant une extradition.

- 8) *Marian Maciejewski c. Pologne*, n° 34447/05, 13 janvier 2015. Le requérant est représenté par la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne la diffamation et la liberté d'expression.
- 9) *Neshkov et autres c. Bulgarie*, n° 36925/10, 21487/12, 72893/12 etc., 27 janvier 2015. L'un des requérants est représenté par le Comité Helsinki bulgare. Concerne les conditions de détention en Bulgarie.

A siégé dans 12 affaires où l'une des ONG Helsinki était tiers intervenant :

- 1) *Kaboulov c. Ukraine*, n° 41015/04, 19 novembre 2009. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne une atteinte à la vie en cas d'extradition vers le Kazakhstan.
- 2) *Kamyshev c. Ukraine*, n° 3990/06, 20 mai 2010. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne des traitements inhumains et dégradants en cas d'extradition vers la Biélorussie.
- 3) *Lautsi et autres c. Italie*, n° 30814/06, [GC], 18 mars 2011. Tiers intervenant : le Monitor Helsinki grec. Concerne la présence des crucifix dans les classes des écoles publiques italiennes.
- 4) *Mirosław Garlicki c. Pologne*, n° 36921/07, 14 juin 2011. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne les conditions de mise en place d'une détention.
- 5) *Mościcki c. Pologne*, n° 52443/07, 14 juin 2011. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne une procédure de lustration qui serait injuste.
- 6) *Piechowicz c. Pologne*, n° 20071/07, 17 avril 2012. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne les conditions de détention.
- 7) *P. et S. c. Pologne*, n° 57375/08, 30 octobre 2012. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'avortement en Pologne en cas de viol.
- 8) *D. G. c. Pologne*, n° 45705/07, 12 février 2013. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne les conditions de détention d'un prisonnier incompatibles avec sa paraplégie.
- 9) *Zarzycki c. Pologne*, n° 15351/03, 12 mars 2013. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne la détention provisoire du requérant alors même qu'il a un handicap physique et des besoins particuliers.
- 10) *Al Nashiri c. Pologne*, n° 28761/11, 24 juillet 2014. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne la torture et la séquestration, détention de personnes par la CIA.
- 11) *Neshkov et autres c. Bulgarie*, n° 36925/10, 21487/12, 72893/12 etc, 27 janvier 2015. Tiers intervenant : le Comité Helsinki bulgare. Précité.
- 12) *M.C. c. Pologne*, n° 23692/09, 03 mars 2015. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne les conditions de détention d'un détenu.

**KARAKAŞ, Işıl** \* (Turquie), juge à la CEDH entre 2008-2019 ; Universitaire



Helsinki : Membre de l'Assemblée des citoyens d'Helsinki<sup>12</sup>

A siégé dans 3 affaires où une des ONG Helsinki agissait directement ou représentait le requérant :

- 1) *Nabil et autres c. Hongrie*, n° 62116/12, 22 septembre 2015. Les requérants étaient représentés par le Comité Helsinki hongrois. Concerne la détention d'étrangers.
- 2) *Comité Helsinki hongrois c. Hongrie*, [GC], n° 18030/11, 8 novembre 2016. Le Comité Helsinki hongrois est la partie requérante. Concerne la liberté d'expression.
- 3) *Prizreni c. Albanie*, n° 29309/16, 11 juin 2019. Le requérant est représenté par un avocat du Comité Helsinki albanais. Concerne les conditions de détention ayant entraîné la mort du frère du requérant.

A siégé dans 7 affaires où une des ONG Helsinki était tiers intervenant :

- 1) *Oršuš et autres c. Croatie* [GC], n° 15766/03, 16 mars 2010. Tiers intervenant : le Monitor Helsinki grec. Concerne la discrimination des Roms en matière d'enseignement.
- 2) *M.S.S. c. Belgique et Grèce* [GC], n° 30696/09, 21 janvier 2011. Tiers intervenant : le Monitor Helsinki grec. Concerne la législation et la pratique en Grèce en matière d'asile.
- 3) *Aksu c. Turquie* [GC], n° 4149/04 et 41029/04, 15 mars 2012. Tiers intervenant : le Monitor Helsinki grec. Concerne la qualité de victime des membres d'un groupe ethnique visé par des propos exprimant une discrimination générale fondée sur la race.
- 4) *Pauliukienė and Pauliukas c. Lituanie*, n° 18310/06, 5 novembre 2013. Tiers intervenant : le Comité Helsinki roumain (APADOR-CH). Concerne la liberté d'expression et la diffamation d'un couple.
- 5) *László Magyar c. Hongrie*, n° 73593/10, 20 mai 2014. Tiers intervenant : le Comité Helsinki hongrois. Concerne les peines de prison à perpétuité et les conditions dégradantes de détention.

---

<sup>12</sup> <https://www.citizensforeurope.eu/organisation/helsinki-citizens-assembly> (consulté le 07/01/2020).

Ce réseau d'individus, de mouvements et d'organisations n'appartient pas à l'ancienne Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme. En revanche, le choix la bannière « Helsinki » et la participation de ses branches nationales à des initiatives communes à celles des comités Helsinki nous font faire le choix d'assimiler les deux réseaux « Helsinki », c'est-à-dire celui des Assemblées de citoyens et celui des Comités Helsinki.

Cette ONG en Turquie fait notamment partie des membres réguliers du réseau « Euromed droits » lequel est notamment financé par l'Open Society Foundation ou encore par le Sigrid Rausing Trust. Parmi les membres associés, il y a notamment Human Rights Watch, le Comité Helsinki norvégien ou encore Amnesty International. Voir :

<https://euromedrights.org/fr/membres/> (consulté le 07/01/2020).

- 6) *Delfi As c. Estonie* [GC], n° 64569/09, 16 juin 2015. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne la liberté d'expression sur internet.
- 7) *Jeronovičs c. Lettonie* [GC], n° 44898/10, 05 juillet 2016. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne). Concerne les règles régissant la radiation d'une requête du rôle sur la base d'une déclaration unilatérale.

**KELLER, Helen** (Suisse), juge à la CEDH depuis le 4 octobre 2011 ; Avocat et universitaire

**KJØLBRO, Jon Fridrik** (Danemark), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 ; Magistrat

**KOSKELO, Pauliine** (Finlande), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; Magistrat

**KOVLER, Anatoly \*\*** (Fédération de Russie), juge à la CEDH entre 1999-2012 ; Universitaire

Open Society Foundation :

Fondation Soros - Kirghizistan (1997, 1998) - Enseignement aux membres des organes de défense des droits de l'homme en Asie centrale (droit constitutionnel comparé, droit civil, théorie des droits de l'homme, droits de l'homme en Islam).

**KUCSKO-STADLMAYER, Gabriele \*** (Autriche), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ; Universitaire

Commission internationale des juristes : Depuis 2000, membre permanent de la Commission autrichienne de juristes (section nationale de la Commission internationale des juristes).

A siégé dans 4 affaires où la Commission internationale des juristes était tiers intervenant :

- 1) *O.M. c. Hongrie*, n° 9912/15, 05 juillet 2016. Concerne une détention injustifiée.
- 2) *Denisov c. Ukraine* [GC], n° 76639/11, 25 septembre 2018. Concerne un magistrat révoqué de sa fonction de président de Cour d'appel.
- 3) *Abdalov et autres c. Azerbaïdjan*, n° 28508/11, 37602/11 et 43776/11, 11 juillet 2019. Concerne l'impossibilité pour les requérants d'être candidats à des élections législatives dans des conditions égales à celles de autres candidats.
- 4) *Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15 A siégé dans l'audience de grande Chambre du 10 juillet 2019 (affaire pendante). Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

**KŪRIS, Egidijus\*** (Lituanie), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013 ; Universitaire et magistrat

Open Society Foundation :

1993-1995 : Membre du conseil d'administration, Programme de soutien à l'enseignement supérieur, Open Society Foundation – Lituanie.

1994-1998 : Membre du Conseil de coordination, Programme de droit, Open Society Foundation – Lituanie.

1999-2003 : Expert, Programme d'édition de livres, Open Society Foundation – Lituanie ;

1999-2003 : Membre du Conseil, Programme d'administration publique, Open Society Foundation – Lituanie ;

A siégé dans 3 affaires où la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne) était tiers intervenant intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *Matczynski c. Pologne*, n° 32794/07, 15 décembre 2015. Concerne le droit de propriété et sa violation.
- 2) *Janusz Wojciechowski c. Pologne*, n° 54511/11, 28 juin 2016. Concerne les conditions de détention vis-à-vis notamment de sa liberté de religion.
- 3) *Abu Zubaydah c. Lituanie*, n° 46454/11, 31 mai 2018. Concerne la détention secrète et la torture du requérant par la CIA.

**LAFFRANQUE, Julia** \* (Estonie), juge depuis le 4 janvier 2011 ; Universitaire et magistrat à la Cour suprême d'Estonie

Open Society Foundation : Membre du groupe d'experts sur les droits de l'homme de l'*Open Estonia Foundation* (1999), branche estonienne de l'OSF fondée en 1990 par G. Soros ;

Membre du conseil exécutif du Centre d'études politiques – PRAXIS de 2000-2004 (Il a été créé en juin 2000 avec le soutien financier de l'Open Society Institute de George Soros)<sup>13</sup>.

A siégé dans 1 affaire où l'Open Society Justice Initiative (OSJI) était le représentant des requérants :

*El-Masri c. l'ex-république Yougoslave de Macédoine*, n° 39630/09, 13 décembre 2012. Concerne l'enlèvement et la torture du requérant par la CIA.

A siégé dans 1 affaire où l'Open Society Justice Initiative (OSJI) était tiers intervenant :

*Janowiec et autres. c. Russie* [GC], n° 55508/07 et 29520/09, 21 octobre 2013. Concerne la portée de l'obligation d'enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

A siégé dans 2 affaires où la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *Delfi As c. Estonie* [GC], n° 64569/09, 16 juin 2015. Concerne la liberté d'expression.
- 2) *Baka c. Hongrie* [GC], n° 20261/12, 23 juin 2016. Concerne l'inamovibilité des juges et les garanties de l'État de droit.

**LAZAROVA TRAJKOVSKA, Mirjana** (Macédoine du Nord), juge à la CEDH entre 2008-2017 ; Magistrat

**LEMMENS, Paul** (Belgique), juge depuis le 13 septembre 2012 ; Avocat et universitaire

<sup>13</sup> <http://www.praxis.ee/en/organisation/think-tank/> (consulté le 07/01/2020).

<b>LÓPEZ GUERRA, Luis</b> (Espagne), juge entre 2008-2018 ; Avocat et Magistrat
<b>LORENZEN, Peer</b> (Danemark), juge à la CEDH entre 1998-2014 ; Magistrat et universitaire
<b>LUBARDA, Branko</b> (Serbie), juge à la CEDH depuis le 13 avril 2015 ; Universitaire
<b>MAHONEY, Paul</b> (Royaume-Uni), juge à la CEDH entre 2012-2016 ; Avocat et universitaire
<b>MALINVERNI, Giorgio</b> (Suisse), juge à la CEDH entre 2007-2011 ; Universitaire
<b>MARUSTE, Rait</b> (Estonie), juge à la CEDH entre 1998-2010 ; Universitaire et magistrat
<b>MIJOVIĆ, Ljiljana</b> * (Bosnie-Herzégovine), juge à la CEDH entre 2004-2011 ; Universitaire <u>Open Society Foundation</u> : membre du conseil d'administration de l'Open Society Foundation de Bosnie-Herzégovine, 2001-2004, projet de l'Open Society Foundation de Bosnie-Herzégovine « Politiques de soutien international aux pays SEE - Leçons apprises (non apprises), droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine », membre de l'équipe, 2001.
A siégé dans 4 affaires où l' <u>Open Society Justice Initiative (OSJI)</u> était tiers intervenant :
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Sejdić et Finci c. Bosnie et Herzégovine</i> [GC], n° 27996/06 et 34836/06, 22 décembre 2009. Concerne la discrimination ethnique dans les élections à la présidence de l'Etat.</li> <li>2) <i>MGN Limited c. Royaume-Uni</i>, n° 39401/04, 18 janvier 2011. Concerne la liberté d'expression.</li> <li>3) <i>Kasabova c. Bulgarie</i>, n° 22385/03, 19 avril 2011. Concerne la liberté d'expression.</li> <li>5) <i>Centro Europa 7 S.r.l. et Di Stefano c. Italie</i>, [GC], n° 38433/09, 7 juin 2012. Concerne le pluralisme des médias - Impossibilité d'émission d'une société de télévision titulaire d'une concession en l'absence d'attribution de radiofréquences</li> </ol>
A siégé dans 5 affaires où l' <u>Human Rights Watch</u> était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF):
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Al-Saadoon et Mufdhi c. Royaume-Uni</i>, n° 61498/08, 02 mars 2010. Concerne la détention des requérants par les forces britanniques pour une remise aux autorités irakiennes.</li> <li>2) <i>MGN Limited c. Royaume-Uni</i>, n° 39401/04, 18 janvier 2011. Précité.</li> <li>3) <i>Al-Skeini et autres c. Royaume-Uni</i> [GC], n° 55721/07, 7 juillet 2011. Concerne 6 civils irakiens tués en Irak en 2003 durant des opérations des forces britanniques.</li> <li>4) <i>Othman (Abu Qatada) c. Royaume-Uni</i>, n° 8139/09, 17 janvier 2012. Concerne un risque de traitements inhumains et dégradants si déportation en Jordanie.</li> <li>5) <i>Hirsi Jamaa et autres c. Italie</i> [GC], n° 27765/09, 23 février 2012. Concerne les garanties offertes aux demandeurs d'asile.</li> </ol>

A siégé dans 2 affaires où la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) représentait les requérants (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF):

- 1) *Lewandowski et Lewandowska c. Pologne*, n° 15562/02, 13 janvier 2009. Concerne des traitements inhumains et dégradants lors d'une arrestation par la police.
- 2) *Nowinski c. Pologne*, n° 25924/06, 20 octobre 2009. Concerne le droit d'accès à un tribunal.

A siégé dans 8 affaires où la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF):

- 1) *Czarnowski c. Pologne*, n° 28586/03, 20 janvier 2009. Concerne le cas d'un prisonnier à qui on a refusé d'assister à l'enterrement de son père.
- 2) *Wojtas-Kaleta c. Pologne*, n° 20436/02, 16 juillet 2009. Concerne la liberté d'expression.
- 3) *Jamrozy c. Pologne*, n° 6093/04, 15 septembre 2009. Concerne la durée excessive d'une détention provisoire.
- 4) *Frasik c. Pologne*, n° 22933/02, 05 janvier 2010. Concerne l'impossibilité de se marier en prison.
- 5) *Jaremowicz c. Pologne*, n° 24023/03, 05 janvier 2010. Concerne l'impossibilité de se marier en prison.
- 6) *Grzelak c. Pologne*, n° 7710/02, 15 juin 2010. Concerne l'absence de l'inscription des religions/convictions dans les bulletins scolaires.
- 7) *Mirosław Garlicki c. Pologne*, n° 36921/07, 14 juin 2011. Concerne les conditions de mise en place d'une détention.
- 8) *Mościcki c. Pologne*, n° 52443/07, 14 juin 2011. Concerne une procédure de lustration qui serait injuste.

**MITŠ, Mārtiņš \*** (Lettonie), juge à la CEDH depuis le 3 septembre 2015 ; Universitaire

Open Society Foundation : Depuis 1999 : enseignant au Centre de formation judiciaire de Lettonie<sup>14</sup> et à l'École supérieure de droit de Riga, toutes deux fondées et financées par l'Open Society DOTS de Lettonie<sup>15</sup>.

Membre du comité d'organisation et modérateur du panel « Les anciens pays socialistes et les normes européennes en matière de droits de l'homme » lors d'une conférence organisée par la Faculté de droit de Riga, la Fondation Soros de Lettonie et Open Society Riga, 2012.

A siégé dans 1 affaire où l'*Open Society Justice Initiative* était tiers intervenant :

*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, a siégé dans l'audience de grande Chambre du 10 juillet 2019 (affaire pendante). Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

<sup>14</sup> <https://ltmc.lv/en/council-and-cdwc> et <https://www.rgsl.edu.lv/about-rgsl/people/martins-mits> (consultés le 07/01/2020).

<sup>15</sup> Anciennement elle s'appelait la Fondation Soros de Lettonie, le changement de nom date de 2014 : <https://www.fondsdots.lv/en/foundation-dots/open-society-/> (consulté le 07/01/2020).

Pour voir les soutiens financiers dans la création de ces deux ONG : lien précédent partie « historical timeline ».

A siégé dans 3 affaires où la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne) était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *Rasul Jafarov c. Azerbaïdjan*, n° 69981/14, 17 mars 2016. Concerne l'arrestation et la détention avant le procès d'un individu.
- 2) *Aliyev c. Azerbaïdjan*, n° 68762/14 et 71200/14, 20 septembre 2018. Concerne les conditions de détentions.
- 3) *Mursaliyev et autres c. Azerbaïdjan*, n° 66650/13, 24749/16, 43327/16..., 13 décembre 2018. Concerne le droit de quitter un pays et sa violation par des interdictions de voyager imposées par les autorités nationales.

**MØSE, Erik** (Norvège), juge à la CEDH entre 2011-2018 ; Magistrat

**MOTOC, Iulia Antoanella** \* (Roumanie), juge à la CEDH depuis le 18 décembre 2013 ; Avocat, professeur et magistrat (pendant 3 ans)

- Commission internationale des juristes : Membre du conseil de la Commission de 2008 à 2013.

A siégé dans 3 affaires où la Commission internationale des juristes était tiers intervenant :

- 1) *O.M. c. Hongrie*, n° 9912/15, 05 juillet 2016. Concerne les conditions de mise en place d'une détention.
- 2) *Gîrleanu c. Roumanie*, n° 50376/09, 26 juin 2018. Concerne la liberté d'expression.
- 3) *Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, audience de grande Chambre du 10 juillet 2019 (affaire pendante). Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

**MOUROU-VIKSTRÖM, Stéphanie** (Monaco), juge à la CEDH depuis le 17 septembre 2015 ; Magistrat

**MYJER, Egbert** (Pays-Bas), juge à la CEDH entre 2004-2012 ; Magistrat et universitaire

**NICOLAOU, George** (Chypre), juge à la CEDH entre 2008-2016 ; Magistrat.

**NUßBERGER, Angelika** (Allemagne), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ; Universitaire

**O'LEARY, Síofra** (Irlande), juge à la CEDH depuis le 2 juillet 2015 ; Universitaire

**PACZOLAY, Péter** (Hongrie), juge à la CEDH depuis le 24 avril 2017 ; Universitaire et magistrat

**PARDALOS, Kristina** (Saint-Marin), juge à la CEDH entre 2009-2018 ; Avocat

**PAVLI, Darian** \* (Albanie), juge à la CEDH depuis le 7 janvier 2019 ; Avocat - juge

- Open Society Foundation : avocat principal, pratique du droit international des droits de l'homme devant les principaux tribunaux et mécanismes internationaux, Open Society Justice Initiative, 2003-2015, directeur des programmes, Open Society Foundation pour l'Albanie (Tirana) 2016-2017
- Human Rights Watch : Chercheur sur la situation des droits de l'homme en Europe du Sud-Est, Human Rights Watch, 2001-2003.

A siégé dans 1 affaire où *Open Society Justice Initiative* était tiers intervenant :

*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, a siégé dans l'audience de grande Chambre du 10 juillet 2019 (affaire pendante). Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

A siégé dans 1 affaire où *Human Rights Watch* était tiers intervenant :

*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, a siégé dans l'audience de grande Chambre du 10 juillet 2019 (affaire pendante). Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

**PEJCHAL, Aleš** (République tchèque), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 ; Avocat

**PINTO DE ALBUQUERQUE, Paulo\*** (Portugal), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 ; Avocat, juge et universitaire

Amnesty International : Membre d'Amnesty-Portugal (1989) ; Membre du conseil d'administration d'Amnesty International, élu par l'Assemblée générale pour la période 2008-2010 puis pour la période 2010-2012. Il est le seul candidat, à notre connaissance, à préciser sur son CV remis au Conseil de l'Europe que « *NOTE: Toutes mes fonctions au sein de la direction cesseront immédiatement si je suis élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme. (son mandat a pris fin en janvier 2011 en raison son élection à la Cour européenne des droits de l'homme).* »

A siégé dans une affaire où Amnesty International était requérant :

*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, audience de grande Chambre du 10 juillet 2019 (affaire pendante). Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

A siégé dans une affaire où Amnesty International était tiers intervenant :

*Hirsi Jamaa et autres c. Italie* [GC], n° 27765/09, 23 février 2012. Concerne les garanties offertes aux demandeurs d'asile.

**POALELUNGI, Mihai** (République de Moldavie), juge à la CEDH entre 2008-2012 ; Magistrat

**POLÁČKOVÁ, Alena** (Slovaquie), juge à la CEDH depuis le 29 décembre 2015 ; Magistrat et universitaire

**POPOVIĆ, Dragoljub** (Serbie), juge à la CEDH entre 2005-2015 ; Avocat et universitaire

**POTOCKI, André** (France), juge à la CEDH depuis le 4 novembre 2011 ; Magistrat

**POWER-FORDE, Ann** (Irlande), juge à la CEDH entre 2008-2014 ; Universitaire et avocat

**RAIMONDI, Guido** (Italie), juge entre 2010-2019 ; Magistrat

**RANZONI, Carlo** (Liechtenstein), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 ; Magistrat

**RAVARANI, Georges** (Luxembourg), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ; Magistrat et avocat

**ROZAKIS, Christos** (Grèce), juge à la CEDH entre 1998-2011 ; Universitaire

**SABATO, Raffaele** (Italie), juge depuis le 5 mai 2019 ; Magistrat

**SAJÓ, András \*** (Hongrie), juge à la CEDH entre 2008-2017 ; Universitaire

Open Society Foundation : 1988 : MTA-Soros, Université de Californie à Berkeley Law School ; 1991-1992 : Doyen fondateur, Central European University (CEU), Budapest, Département des études juridiques ; 1992-2008 : Professeur, chaire, programmes de droit constitutionnel comparé, CEU, Budapest, département d'études juridiques ; 2001-2007 : Conseil d'administration de l'Open Society Justice Initiative de New York.

Siège dans 3 affaires où l'Open Society Justice Initiative (OSJI) était tiers intervenant :

- 1) *Centro Europa 7 S.r.l. et Di Stefano c. Italie*, [GC], n° 38433/09, 7 juin 2012. Concerne le pluralisme des médias - Impossibilité d'émission d'une société de télévision titulaire d'une concession en l'absence d'attribution de radiofréquences ;
- 2) *Ahmet Yldirim c. Turquie*, n° 3111/10, 18 décembre 2012. Concerne la mesure de blocage d'accès à un site Internet prononcée par les autorités nationales.
- 3) *Pauliukienė et Pauliukas c. Lituanie*, n° 18310/06, 5 novembre 2013. Concerne la liberté d'expression et la diffamation d'un couple.

A siégé dans 1 affaire où la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) représentait le requérant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

*Bistieva et autres c. Pologne*, n° 75157/14, 10 avril 2018. Le requérant était représenté par Mr J. Białas (avocat de la team of the Strategic Litigation Programme de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme - Pologne)<sup>16</sup>. Concerne la détention de migrants en Pologne dont celle d'enfants.

A siégé dans 3 affaires où la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) était tiers intervenant :

- 1) *Delfi As c. Estonie* [GC], n° 64569/09, 16 juin 2015. Concerne la liberté d'expression sur internet.
- 2) *Matczynski c. Pologne*, n° 32794/07, 15 décembre 2015. Concerne le droit de propriété et sa violation.
- 3) *Janusz Wojciechowski c. Pologne*, n° 54511/11, 28 juin 2016. Concerne les conditions de détention d'un détenu vis-à-vis notamment de sa liberté de religion.

---

<sup>16</sup> Cette affaire est considérée comme une affaire de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme car elle est mentionnée dans le rapport de cette ONG au titre des affaires dans lesquelles elle agit. <https://www.hfhr.pl/wp-content/uploads/2019/01/raport-roczny-PSP-2018-EN.pdf> (consulté le 07/01/2020).



<b>SCHEMBRI ORLAND, Lorraine</b> (Malte), juge à la CEDH depuis le 20 septembre 2019 ; Magistrat
<b>SCHUKKING, Jolien*</b> (Pays-Bas), juge à la CEDH depuis le 3 avril 2017 ; Magistrat (et un peu avocat) - <u>Commission internationale des juristes</u> : Expert auprès de la mission de la Commission internationale des juristes (CIJ) sur le renforcement du pouvoir judiciaire en Fédération de Russie, 2014 et 2016 - <u>Comité Helsinki</u> : Animation d’ateliers à l’intention des avocats sur la résolution des litiges relatifs aux droits de l’homme organisés par le Comité d’Helsinki des Pays-Bas.
<b>SERGHIDES, Georgios</b> (Chypre), juge à la CEDH depuis le 18 avril 2016 ; Avocat, magistrat et universitaire
<b>SICILIANOS, Linos-Alexandre</b> (Grèce), juge à la CEDH depuis le 18 mai 2011 ; Avocat et universitaire
<b>ŠIKUTA, Ján*</b> (Slovaquie), juge à la CEDH entre 2004-2015 ; Magistrat - <u>Amnesty International</u> et <u>Helsinki</u> : En contact avec de nombreuses institutions non gouvernementales internationales, comprenant Amnesty International, la Fédération internationale d’Helsinki <sup>17</sup> ; Suivi d’un cours organisé par le Comité d’Helsinki des Pays-Bas (en 1993) ; En tant que vice-président de l’Association des juges slovaques, coopération avec le comité néerlandais d’Helsinki pour l’organisation de conférences. - <u>Open Society Foundation</u> : Cité dans les rapports annuels de 2000, 2001, 2002, 2003 de l’OSF comme faisant partie des comités d’experts de l’Open Society Foundation de Slovaquie <sup>18</sup> .
A siégé dans une affaire où <u>Amnesty International</u> était tiers intervenant : <i>X et autres c. Autriche</i> [GC], n° 19010/07, 19 février 2013. Concerne l’impossibilité d’adopter par un couple homosexuel en droit autrichien.
A siégé dans 2 affaires où une des <u>ONG Helsinki</u> était tiers intervenant : 1) <i>Jamrozny c. Pologne</i> , n° 6093/04, 15 septembre 2009. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l’homme (Pologne). Concerne la

<sup>17</sup> Selon ses propres propos figurant dans son CV pour sa candidature de juge à la CEDH :

[https://books.google.fr/books?id=mluLdXR8GvMC&pg=PA159&lpg=PA159&dq=j%C3%A1n+%C5%A1ikuta+curriculum+vitae&source=bl&ots=oilWTUTzti&sig=ACfU3U3vruimDv3\\_z8ICWxyF5alK8b1tYQ&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewjH3Nj026jmAhUBxoUKHQ6fBoYQ6AEwCnoECAoQAQ#v=onepage&q=j%C3%A1n%20%C5%A1ikuta%20curriculum%20vitae&f=false](https://books.google.fr/books?id=mluLdXR8GvMC&pg=PA159&lpg=PA159&dq=j%C3%A1n+%C5%A1ikuta+curriculum+vitae&source=bl&ots=oilWTUTzti&sig=ACfU3U3vruimDv3_z8ICWxyF5alK8b1tYQ&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewjH3Nj026jmAhUBxoUKHQ6fBoYQ6AEwCnoECAoQAQ#v=onepage&q=j%C3%A1n%20%C5%A1ikuta%20curriculum%20vitae&f=false) (consulté le 07/01/2020).

La Fédération internationale Helsinki pour les droits de l’homme réunissait tous les comités Helsinki pour les droits de l’homme, jusqu’à sa dissolution en 2007.

<sup>18</sup> <http://osf.sk/wp-content/uploads/2015/02/Annual-report-2000-eng.pdf>

<http://osf.sk/wp-content/uploads/2015/02/VS2001ENG.pdf>

[http://osf.sk/wp-content/uploads/2015/02/VS2002\\_EN\\_high.pdf](http://osf.sk/wp-content/uploads/2015/02/VS2002_EN_high.pdf)

[http://osf.sk/wp-content/uploads/2015/02/VS2003\\_eng1.pdf](http://osf.sk/wp-content/uploads/2015/02/VS2003_eng1.pdf) (consultés le 07/01/2020). Il est à noter qu’il n’était pas rémunéré pour cette fonction.

durée excessive d'une détention provisoire.

- 2) *Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Câmpeanu c. Roumanie*, [GC], n° 47848/08, 17 juillet 2014. Tiers intervenant : le Comité Helsinki bulgare. Concerne la non prise en charge médicale d'un orphelin handicapé, placé en orphelinat.

A siégé dans 1 affaire où l'Open Society Initiative Justice (OSJI) était tiers intervenant :

*Etxebarria Caballero c. Espagne*, n° 74016/12, 7 octobre 2014. Concerne les conditions de détention dans le cadre d'une garde à vue au secret.

A siégé dans 2 affaires où Human Rights Watch était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *Al-Saadoon et Mufdhi c. Royaume-Uni*, n° 61498/08, 02 mars 2010. Concerne la détention des requérants par les forces britanniques pour une remise aux autorités irakiennes.
- 2) *Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Câmpeanu c. Roumanie*, [GC], n° 47848/08, 17 juillet 2014. Précité.

**SILVIS, Johannes** (Pays-Bas), juge à la CEDH entre 2012-2016 ; Magistrat

**SPANO, Robert** (Islande), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013 ; Universitaire et magistrat

**SPIELMANN, Dean** (Luxembourg), juge à la CEDH entre 2004-2015 ; Avocat et universitaire

**STEINER, Elisabeth** (Autriche), juge entre 2001 et 2015 ; Avocat et universitaire

**STRÁŽNICKÁ, Viera** (Slovaquie), juge à la CEDH entre 1998-2004 ; magistrat, universitaire et avocat

**THÓR BJÖRGVINSSON, David** (Islande), juge à la CEDH entre 2004-2013 ; Universitaire

**TSOTSORIA, Nona** (Géorgie), juge à la CEDH entre 2008-2018 ; Magistrat et avocat

**TULKENS, Françoise** (Belgique), juge à la CEDH entre 1998-2012 ; Universitaire

**TURKOVIĆ, Ksenija** \* (Croatie), juge depuis le 2 janvier 2013 ; Universitaire et avocat

- Open Society Foundation : Membre du conseil de l'Open Society Institute de Croatie (2005-2006) et membre d'une équipe de recherche de l'Open Society de Croatie (1994-1998).

A siégé dans 1 affaire où l'Open Society Foundation était présente comme tiers intervenante (Open Society Initiative Justice) et comme requérante (Open Rights Group)<sup>19</sup> :

*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, 13 septembre 2018 (puis renvoyé devant la grande chambre).  
Concerne la portée et l'ampleur des programmes de surveillance électronique mis en œuvre par le gouvernement britannique.

A siégé dans 1 affaire où l'Human Rights Watch (HRW) était tiers intervenant (mentionnée comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n° 58170/13, 62322/14 et 24960/15, 13 septembre 2018 (puis renvoyé devant la Grande Chambre).  
Précité.

**VAJIĆ, Nina** (Croatie), juge à la CEDH entre 1998-2012 ; Universitaire

**VEHABOVIĆ, Faris** (Bosnie-Herzégovine), juge depuis le 3 décembre 2012 ; Magistrat

**VILANOVA, Pere Pastor** (Andorre), juge depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ; Magistrat et universitaire

**VILLIGER, Mark** (Liechtenstein), juge à la CEDH entre 2006-2015 ; Universitaire et greffier

**VUČINIĆ, Nebojša \*** (Monténégro), juge à la CEDH entre 2008-2018 ; Universitaire, directeur de l'université du Monténégro

Open Society Foundation :

Membre du Comité directeur du CEDEM (*Centar za demokratiju i ljudska prava*), ONG monténégrine, partenaire d'OSF. (Droits de l'homme et démocratie) ; Membre du Comité directeur du Réseau AKCIJA, financé par l'OSF.

Il a publié l'article "Legal Aspect of the Exercise of the Rights of Peoples to Self Determination in the Case of Montenegro", pp. 9-23, dans "Legal Aspect of the Referendum in Montenegro in the Context of International Law and Practice" – Open Society Institute – Podgorica, 2005 ;

Dans le cadre d'une table-ronde organisée par la Foundation Open Society Institute en 2008, il a donné la conférence "Human Rights Guarantees in the New Constitution of Montenegro - Relationship Between the National and International law".

A siégé dans 3 affaires où l'Open Society Justice Initiative (OSJI) était tiers intervenant :

1) *MGN Limited c. Royaume-Uni*, n° 39401/04, 18 janvier 2011. Concerne la liberté d'expression.

2) *Kasabova c. Bulgarie*, n° 22385/03, 19 avril 2011. Concerne la liberté d'expression.

<sup>19</sup> Dons de l'OSF à *Open Rights Group* de 150 000 dollars en 2017 : [https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter\\_keyword=Open+Rights+GRoup&grant\\_id=OR2017-38384](https://www.opensocietyfoundations.org/grants/past?filter_keyword=Open+Rights+GRoup&grant_id=OR2017-38384) (consulté le 07/01/2020).

- 3) *Kurić et autres c. Slovénie* [GC], n° 26828/06, 26 juin 2012. Concerne des ressortissants de l'ex-Yougoslavie, qui, faute d'avoir demandé dans les délais ou faute d'avoir obtenu la nationalité slovène, au lendemain de l'indépendance, avaient été effacés des registres et avaient été privés, en conséquence, du droit de conserver leur logement, du droit de travailler ou, encore du droit de circuler.

A siégé dans 4 affaires où l'Human Rights Watch (HRW) était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *Al-Saadoon et Mufdhi c. Royaume-Uni*, n° 61498/08, 02 mars 2010. Concerne la détention des requérants par les forces britanniques pour une remise aux autorités irakiennes.
- 2) *MGN Limited c. Royaume-Uni*, n° 39401/04, 18 janvier 2011. Concerne la liberté d'expression
- 3) *Mehmet Hasan Altan c. Turquie*, n° 13237/17, 20 mars 2018. Concerne la détention provisoire d'un opposant au régime turc.
- 4) *Şahin Alpay c. Turquie*, n° 16538/17, 20 mars 2018. Concerne la détention provisoire d'un journaliste suspecté d'avoir participé à une tentative de coup d'État.

A siégé dans 4 affaires où la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) représentait les requérants (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF):

- 1) *Lewandowski et Lewandowska c. Pologne*, n° 15562/02, 13 janvier 2009. Concerne des traitements inhumains et dégradants lors d'une arrestation par la police.
- 2) *Gąsior c. Pologne*, n° 34472/07, 21 février 2012. Concerne la liberté d'expression.
- 3) *Lewandowska-Malec c. Pologne*, n° 39660/07, 18 septembre 2012. Concerne la diffamation et la liberté d'expression.
- 4) *Kędzior c. Pologne*, n° 45026/07, 16 octobre 2012. Concerne le placement en maison médicale d'une personne et son impossibilité à en sortir.

A siégé dans 8 affaires où la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne) était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *Czarnowski c. Pologne*, n° 28586/03, 20 janvier 2009. Concerne le cas d'un prisonnier à qui on a refusé d'assister à l'enterrement de son père.
- 2) *Wojtas-Kaleta c. Pologne*, n° 20436/02, 16 juillet 2009. Concerne la liberté d'expression.
- 3) *Jamrozy c. Pologne*, n° 6093/04, 15 septembre 2009. Concerne la durée excessive d'une détention provisoire.
- 4) *Frasik c. Pologne*, n° 22933/02, 05 janvier 2010. Concerne l'impossibilité de se marier en prison.
- 5) *Jaremowicz c. Pologne*, n° 24023/03, 05 janvier 2010. Concerne l'impossibilité de se marier en prison.
- 6) *Mościcki c. Pologne*, n° 52443/07, 14 juin 2011. Concerne une procédure de lustration qui serait injuste.
- 7) *Piechowicz c. Pologne*, n° 20071/07, 17 avril 2012. Concerne les conditions de détention.
- 8) *P. et S. c. Pologne*, n° 57375/08, 30 octobre 2012. Concerne l'avortement en Pologne en cas de viol.

**WENNERSTRÖM, Erik** (Suède), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 ; Chargé de relations internationales / mission diplomatique

**WOJTYCZEK, Krzysztof** (Pologne), juge à la CEDH depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 ; Universitaire

**YUDKIVSKA, Ganna \*** (Ukraine), juge à la CEDH depuis le 15 juin 2010 ; Avocat et universitaire

Helsinki : A reçu une partie de sa formation avec le Comité Helsinki :

- 1999 : École des droits de l'homme, Fondation Helsinki pour les droits de l'homme, Pologne, Varsovie.

- 2004 : Formation pratique sur les procès internationaux en matière de droits de l'homme, Comité néerlandais Helsinki et Interights, Soesterberg, Pays-Bas.

Représente comme avocate L'Union Helsinki d'Ukraine pour les Droits de l'Homme.

A siégé dans 4 affaires où l'une des ONG Helsinki agissait comme représentant/ requérant :

- 1) *Vasilkoski et autres c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine »*, n° 28169/08, 28 octobre 2010. Les requérants sont représentés par le Comité Helsinki des droits de l'homme de la République de Macédoine. Concerne des détentions non justifiées par des raisons concrètes et suffisantes.
- 2) *D.L. c. Bulgarie*, n° 7472/14, 19 mai 2016. Le requérant était représenté par le Comité Helsinki bulgare. Concerne le placement du requérant dans un établissement d'éducation surveillé (maison de correction) et la surveillance de la correspondance du requérant pendant sa détention dans cette école.
- 3) *Shahanov et Palfreeman c. Bulgarie*, n° 35365/12 et 69125/12, 21 juillet 2016. Le requérant était représenté par le Comité Helsinki bulgare. Concerne la liberté d'expression en lien avec sa détention.
- 4) *Comité Helsinki hongrois c. Hongrie*, [GC], n° 18030/11, 8 novembre 2016. Le Comité Helsinki hongrois est la partie requérante. Concerne la liberté d'expression.

A siégé dans 4 affaires où l'une des ONG Helsinki était tiers intervenant :

- 1) *Rasul Jafarov c. Azerbaïdjan*, n° 69981/14, 17 mars 2016. Tiers intervenant : la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'arrestation et la détention avant le procès d'un individu.
- 2) *Baka c. Hongrie* [GC], n° 20261/12, 23 juin 2016. Tiers intervenant : Comité Helsinki hongrois et la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne). Concerne l'inamovibilité des juges et les garanties de l'Etat de droit.
- 3) *Lakatos c. Hongrie*, n° 21786/15, 26 juin 2018. Tiers intervenant : le Comité Helsinki hongrois. Concerne une détention dépassant un temps raisonnable.
- 4) *Molla Sali c. Grèce* [GC], n° 20452/14, 19 décembre 2018. Tiers intervenant : le Monitor Helsinki grec. Concerne les droits de succession d'une veuve et l'application obligatoire de la charia.

**YÜKSEL, Saadet** (Turquie), juge à la CEDH depuis 2019 ; Avocat et universitaire

**ZIEMELE, Ineta** \* (Lettonie), juge à la CEDH entre 2005-2014 ; Universitaire

- Commission internationale des juristes : Depuis 1995, fondateur et membre de la section lettone de la Commission internationale des juristes.
- Open Society : Professeur à l'École supérieure de droit de Riga, (fondée et financée par l'OS Lettonie).

A siégé dans 6 affaires où la Commission internationale des juristes était tiers intervenant :

- 1) *Genderdoc-M c. Moldavie*, n° 9106/06, 12 juin 2012. Concerne le droit de réunion pacifique d'une ONG, ayant pour objet d'aider la communauté LGBT.
- 2) *X et autres c. Autriche* [GC], n° 19010/07, 19 février 2013. Concerne l'impossibilité d'adopter par un couple homosexuel en droit autrichien.
- 3) *Suso Musa c. Malte*, n° 42337/12, 23 juillet 2013. Concerne les conditions de mise en place de la détention illégales.
- 4) *Del Río Prada c. Espagne* [GC], n° 42750/09, 21 octobre 2013. Concerne une détention irrégulière.
- 5) *Vallianatos et autres c. Grèce* [GC], n° 29381/09 et 32684/09, 7 novembre 2013. Concerne l'ouverture d'un pacte de vie commune aux seuls couples de sexe opposés en droit grec.
- 6) *F. G. c. Suède* [GC], n° 43611/11, 23 mars 2016. Concerne l'expulsion du requérant vers l'Iran.

A siégé dans 1 affaire où l'Open Society Justice Initiative (OSJI) représentait les requérants :

*Al Nashiri c. Pologne*, n° 28761/11, 24 juillet 2014. Concerne la torture et la séquestration, détention de personnes par la CIA.

A siégé dans 2 affaires où l'Open Society Justice Initiative (OSJI) était tiers intervenant :

- 1) *Janowiec et autres. c. Russie* [GC], n° 55508/07 et 29520/09, 21 octobre 2013. Concerne la portée de l'obligation d'enquêter Concerne les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.
- 2) *S.A.S. c. France* [GC], n° 43835/11, 1er juillet 2014. Concerne le port du voile dans l'espace public en France.

A siégé dans 1 affaire où l'Human Rights Watch était tiers intervenant (mentionnée comme exemple de liens indirects avec l'OSF):

*Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Câmpeanu c. Roumanie*, [GC], n° 47848/08, 17 juillet 2014. Concerne la non prise en charge médicale d'un handicapé, orphelin placé en orphelinat.

A siégé dans 2 deux affaires où la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne) représentait les requérants (mentionnées comme exemple de liens

indirects avec l'OSF) :

- 1) *K. C. c. Pologne*, n° 31199/12, 25 novembre 2014. Concerne le placement forcé du requérant dans un foyer social de soins (social care home).
- 2) *Marian Maciejewski c. Pologne*, n° 34447/05, 13 janvier 2015. Concerne la diffamation et la liberté d'expression.

A siégé dans 4 affaires où la Fondation Helsinki des droits de l'homme (Pologne) était tiers intervenant (mentionnées comme exemple de liens indirects avec l'OSF) :

- 1) *D. G. c. Pologne*, n° 45705/07, 12 février 2013. Concerne les conditions de détention d'un prisonnier incompatibles avec sa paraplégie.
- 2) *Zarzycki c. Pologne*, n° 15351/03, 12 mars 2013. Concerne la détention provisoire du requérant alors même qu'il a un handicap physique et des besoins particuliers.
- 3) *Al Nashiri c. Pologne*, n° 28761/11, 24 juillet 2014. Précité.
- 4) *Delfi As c. Estonie* [GC], n° 64569/09, 16 juin 2015. Concerne la liberté d'expression sur internet.

**ZUPANČIČ, Boštjan** \*\* (Slovénie), juge à la CEDH entre 1998-2016 ; Universitaire, Magistrat Open Society et Amnesty International : Il a donné des conférences à l'Université d'Europe centrale de Budapest, en 1997 et 2004, et à Amnesty International à Ljubljana, à l'automne 2000.

**Nombre total de juges entre 2009 et 2019 : 100**

**51 juges non magistrats /100**

**22 juges/100 ont des liens avec ces 7 ONG avant leur mandat**

**18 juges ont siégé dans des affaires impliquant l'ONG avec laquelle ils avaient collaboré**

**88 affaires où apparaissent un lien entre un juge et une ONG impliquée.**